

0 1m 2m 5m
1/75 ème

Légende électrique

- Eclairage en applique
- Point central d'éclairage
- Prise de courant
- Prise de courant commandée
- Prise RJ 45
- Prise PMR (1,10 m du sol)
- Prise en hauteur (1,10 m du sol)
- Prise sur circuit spécialisé 20A
- Alimentation cuisson 32A
- Prise hotte
- Bandeau lumineux
- Prise gaine technique logement (x4)
- Prise lave-linge avec protection 20A
- Prise lave-vaisselle avec protection 20A
- Prise sèche-linge 20A
- Prise extérieure étanche
- Volets roulants motorisés
- Sonnette d'entrée
- Thermostat chauffage
- Videophone
- Détecteur avertisseur autonome de fumée



HIGH GARDEN

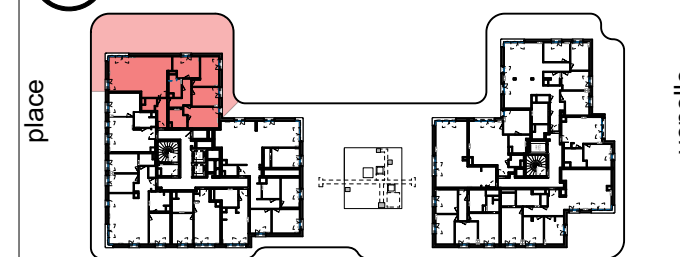
ÉCOQUARTIER DE L'ARSENAL | RUEIL-MALMAISON

PITCH
PROMOTION

Construire l'avenir ensemble®



Localisation



voie nouvelle 1

Bâtiment A

Appartement 5 pièces - 5e étage - 502

Entrée	5,1 m ²
Séjour - Cuisine	39,9 m ²
Chambre 1	12,4 m ²
Chambre 2	9,2 m ²
Chambre 3	11,0 m ²
Chambre 4	9,8 m ²
WC	2,7 m ²
SdB	5,4 m ²
SdB/ WC	4,4 m ²
Dépassement	6,5 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	106,3 m²
Terrasse	117,4 m ²
SURFACE TOTALE ANNEXE(S)	117,4 m²

Légende appartement

- Radiateur
- Espace tableau électrique
- Emplacement lave-vaisselle
- Emplacement lave-linge
- Emplacement réfrigérateur
- Emplacement cuisson
- Emplacement tri des déchets
- Sèche serviette
- Placard
- Fenêtre
- Porte-fenêtre
- Volet roulant
- Store occultant
- Soffite et faux-plafonds
- Gaine technique
- Robinet de puisage
- Luminaire extérieur
- Bac jardinière 50x50
- Bac jardinière 40x100

Indice: 0

Date: Septembre 2020

NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.

Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.

Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.

La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.

Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette)